

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-six
En exercice : 15	le 4 septembre à 18h30
Présents : 11	le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 31 août 2026	à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. **ANDRÉ** Christian, **ASSALIT** Jean-Marc, **BRICHE** Franck, **DELSOL** Yannick, **DURRIEU** Vincent, **GENRE** Pierre, **RICHARD** Cyril,
Mmes : **AFONSO** Djemilla, **ANTHINIAC** Laurence, **DUCROS** Lucie, **PAGÈS** Séverine,

Secrétaire : **ANTHINIAC** Laurence

Absents excusés :

PIGASSE Thomas procuration à **DELSOL** Yannick
CASANOVA Céline procuration à **DUCROS** Lucie
STURMEL Philippe procuration à **AFONSO** Djemilla
POUPOT Mary procuration à **ANTHINIAC** Laurence

Objet : Adhésion au service Intérim territorial du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute Garonne.

Monsieur le Maire fait part de l'existence au Centre de Gestion du service Intérim territorial, créé en application de l'article L. 452-44 du Code général de la fonction publique.

Ce service opérationnel depuis le 1er septembre propose aux collectivités et établissements territoriaux qui le demandent du personnel compétent pour recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (articles L. 332-23.1° et L. 332-23.2° du Code général de la fonction publique);

Pour chaque demande de mission temporaire, le centre de gestion établira une convention de mise à disposition de personnel entre la collectivité et ce dernier. Elle précisera les tâches confiées, la période, la durée hebdomadaire, le lieu de travail et le niveau de rémunération.

Le centre de gestion sera l'employeur de l'agent remplaçant et établira un contrat de travail.

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- d'acter le caractère urgent de la décision ;

- d'adhérer au service Interim territorial du centre de gestion de la Haute-Garonne ;
- de mandater le Maire pour la signature des conventions ponctuelles ;
- d'inscrire au budget les sommes dues au centre de gestion en application des dites conventions.

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 4 septembre 2026
Et de la réception en Préfecture le :
Le Maire,

Christian
ANDRÉ

Signature
numérique de
Christian ANDRÉ
Date : 2026.09.10
18:15:52 +02'00'

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.